



**Les infos flash
N°11/2018
de la Commune de MEY**

Le mot du maire

Mes chers concitoyens,

Comme vous le savez, le 13 novembre dernier, Robert Dumas nous a quittés à l'âge de 68 ans, des suites d'une longue maladie, non sans avoir lutté de toutes ses forces, ce qui n'est pas peu dire pour ceux qui le connaissent bien. Nos pensées vont donc tout particulièrement vers toute sa famille qui doit faire face à cette épreuve et à qui nous offrons nos plus sincères condoléances ainsi que l'expression de notre profonde sympathie.

Robert était un personnage qui ne laissait généralement personne indifférent. Pour ma part, comme je le lui ai quelquefois fait remarquer avec beaucoup d'affection, j'aimais le comparer à Obélix, tant il avait de points communs avec ce héros de bandes dessinées. Il avait appris le même métier de tailleur de pierre, il avait la même corpulence, le même appétit, la même bonhomie...

Robert est arrivé à Mey il y a 47 ans et a fondé une première famille avec Michèle sa première épouse qui nous a quittés, il y a déjà 14 ans. Quelques années après son arrivée, il était élu à l'occasion des élections municipales de 1977 et, ensuite, régulièrement réélu jusqu'en 2008, soit 6 mandats successifs jusqu'en 2014.

Je me souviens alors lui avoir demandé de me suivre pour un nouveau mandat car j'avais un profond respect pour son désir de servir son village avec un grand souci de l'intérêt général mais il n'en avait plus l'envie, ce que je peux mieux comprendre aujourd'hui !

Cette retraite d'édile lui a certainement permis de mieux profiter de sa seconde épouse Marie-Claire avec qui il avait réussi à recomposer une seconde famille depuis 11 ans.

J'ai eu beaucoup de mal à contenir mon émotion lors du dernier hommage que nous lui avons rendu car j'ai voulu évoquer un bon souvenir partagé ensemble peu après mon élection de maire. C'était le 7 septembre 2014, date à laquelle je lui remettais, pour services rendus à la commune de Mey, cette médaille bien méritée, gravée à son nom : la médaille d'or dans l'ordre des médailles d'honneur communales départementales et régionales.

Ce jour-là, nous étions aussi fier l'un que l'autre, Robert de la recevoir et moi de la lui remettre.

Merci Robert pour ton altruisme, tu vas nous manquer.



7 septembre 2014
Remise de la Médaille
d'honneur régionale,
départementale et
communale à Robert
Dumas pour ses 36 ans
de services rendus à la
commune



Samedi 15 décembre 2018

Départ de la place de l'église de Mey à 6 h 30 / Retour prévu vers 22 h
Déplacement en car de Tourisme / Pause café et croissants



Manifestation organisée par l'Association pour la Qualité de Vie, les Loisirs et l'Environnement à Mey

NOM :
PRENOM :
Adhérent x 27 € = € Total = €
Non adhérent x 32 € = €

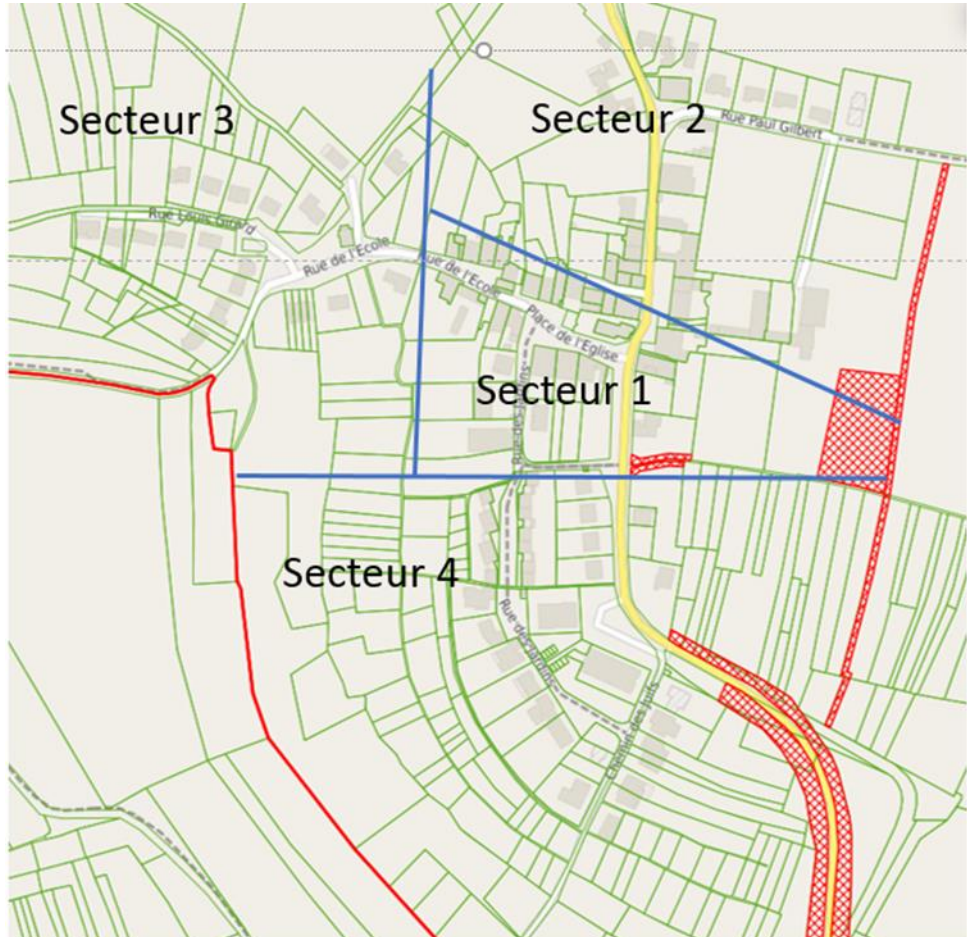
PLACES LIMITÉES ! LES INSCRIPTIONS SERONT PRIÉES EN COMPTE EN FONCTION DE L'ORDRE D'ARRIVÉE DES BULLETINS ACCOMPAGNÉS DU RÈGLEMENT. AU PLUS TARD LE DIMANCHE 9 DÉCEMBRE 2018
Pour tous renseignements contacter Gilbert : 06 80 13 69 11
Inscriptions et règlements (chèques à l'ordre de Assosmey)
A l'adresse : place de la mairie - 67101 Mey

PARTICIPATION CITOYENNE A MEY

Dans notre précédent info flash, nous faisons appel aux habitants de Mey pour devenir référent. Le rôle du référent est d'être attentif et de recueillir toutes les remarques afin de signaler à la gendarmerie tout élément pouvant paraître suspect (individu, véhicule, va-et-vient, ...)

A ce jour, deux personnes sont venues s'inscrire en mairie : une pour le secteur 2 et une pour le secteur 4.

Les personnes qui souhaitent être référentes doivent s'inscrire en mairie.



Bon à savoir

À VOTRE SERVICE

- Le règlement de collecte**
pdf / 42 pages / 371.56 Ko
- Déchets mode d'emploi**
pdf / 200 pages / 4.53 Mo
- Démarche en ligne "Gérer, changer, réparer mes bacs de collecte"**
- Démarche en ligne "Enlever mes encombrants"**
- Démarche en ligne "Demander mon composteur"**
- Démarche en ligne "Signaler une anomalie de collecte"**

Désormais sur le site de Metz Métropole, vous pouvez demander votre composteur, faire enlever vos encombrants

Petit rappel sur LA COLLECTE DES DÉCHETS

LES HORAIRES DE PRÉSENTATION
Les déchets doivent être sortis :

Pour les collectes du matin
Avant **6h** le jour même ou la veille après **20h**

Il est interdit de sortir vos déchets en dehors des heures autorisées ou de laisser votre bac en permanence sur la voie publique.

Après la collecte, rentrez votre bac dans les meilleurs délais.